



Chemin d'accès et coltinage

Par iFred91, le 09/12/2011 à 13:50

Bonjour

Je fais construire une maison à Corbeil Essonnes (91) sur un grand terrain divisé en 2. Un autre constructeur s'occupe de la construction du voisin.

Après un an et demi d'attente la maison à pu commencer et arriver assez vite au stade de la charpente. Le chemin d'accès est impossible pour un gros camion, des camions plus petits on pu tout de même passer. Je paie pourtant un coltinage ce qui me semble déjà étonnant.

L'autre constructeur à rendu le chemin impraticable pour un véhicule, maintenant mon constructeur à arrêter la construction. Le coltinage ne l'oblige t'il pas à continuer les travaux même si aucun véhicule ne passe ?

Je vous remerci de votre aide.